

IDÉAUX & DEBATS



Entretien avec Claire Thoury, Présidente du Mouvement Associatif.

Pouvez-vous nous présenter le Mouvement Associatif ?

Le Mouvement Associatif, qui fédère 700 000 associations, est l'organisation qui représente le monde associatif en France. Créé en 1992 par les principales coordinations associatives sous le nom de la CPCA, la coordination permanente des coordinations associatives, pour porter le fait associatif de façon transversale, que celui-ci soit mieux reconnu, que les

associations soient mieux comprises et protégées mais aussi pour porter un plaidoyer ambitieux au service de la vie associative.

La CPCA est devenue le Mouvement associatif en 2014 qui rassemble largement les associations aujourd'hui réparties en composantes : les coordinations, les groupements, les associations nationales, les experts collectifs et les mouvements associatifs régionaux.

La force associative, c'est une force inclusive, c'est la force du collectif, c'est la capacité des citoyens à s'organiser eux-mêmes pour faire ce qu'ils veulent pour trouver ou donner du sens, tout en s'épanouissant. La force associative c'est la reconnaissance des expertises d'usage, c'est l'intérêt général.

L'association est, je le rappelle, la convention par laquelle deux personnes ou plusieurs mettent en commun, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de s'enrichir.

Le 1^{er} juillet 2021, la loi 1901 dite relative au contrat d'association a fêté son 120^e anniversaire. Le Mouvement Associatif s'est saisi de l'occasion pour rappeler à tous combien les associations sont des actrices majeures de la société française ; et pour dire combien ce principe de libre association a valeur constitutionnelle, acquis de longue date en France, peut être porteur de renouveau démocratique ; dès lors que des citoyennes et des citoyens s'en saisissent pour défendre des idées, prendre soin des autres et de la nature, ou animer son territoire.

Plus que tous les projets de lois, les associations sont l'expression de la fraternité et de la citoyenneté. Elles sont notre richesse et notre bien commun. C'est pourquoi, 120 ans après l'adoption de la loi 1901, 50 ans après sa reconnaissance constitutionnelle et 20 ans après la signature de la première Charte des engagements réciproques, nous affirmons qu'il est nécessaire d'avoir confiance, plus que jamais, dans la liberté associative. Car « *dans les pays démocratiques la science de l'association est la science mère. Le progrès de toutes les autres dépendent des progrès de celle-là* » Alexis de Tocqueville.

“ Il faut œuvrer pour les associations dans leur action de terrain, et définir avec elles, les premières au front, les réponses à apporter. ”

Selon l'enquête "les Français et les associations" réalisée à la demande du Secrétariat d'État à l'ESS et de la vie associative, près d'un sondé sur deux se dit engagé dans une structure associative. Comment le Mouvement Associatif considère cet engagement des Français ?

Le constat indique qu'il n'y a pas de crise de l'engagement. Nous comptons 20 millions de bénévoles engagés dans tous les domaines, de façon plus ou moins intense et plus ou moins régulière. Cet engagement est aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement de la société française.

Les Français portent des projets dans un format de grande liberté. Le modèle associatif participe à une société plus politisée, dans un objectif de transformation sociale.

Ils constituent une force de frappe avec une prise de conscience d'être suffisamment puissante pour parvenir à une société plus juste. D'après l'enquête, l'engagement local et l'engagement national semblent être aussi importants l'un que l'autre aux yeux des Français. Cet engagement participe au lien social.

C'est au sein des associations que sont nées de nombreuses réponses aux besoins sociaux et sociétaux, devenues ensuite pour certains, des éléments constitutifs de politiques publiques : accompagner des personnes en situation de handicap, le service civique, le RSA, l'aide à domicile, la participation des usagers aux services de santé, le réemploi... Le Mouvement Associatif est la représentation nationale des associations françaises.

Quels sont vos chantiers prioritaires ?

Avant de développer nos actions prioritaires, je voudrais revenir sur la construction de l'interlocution avec le gouvernement et les parlementaires pour la reconnaissance de l'action de la société civile organisée, dans l'exercice du pouvoir, non pas par corporatisme mais parce que les associations sont porteuses d'expertise d'usage qu'il est dommageable voire dangereux d'ignorer.

Nous avons lutté contre le contrat d'engagement républicain qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Ce contrat d'engagement républicain est un document par lequel les associations doivent s'engager à respecter les principes de la République. Signer ce contrat est obligatoire pour l'association qui sollicite une subvention d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public, industriel et commercial, qui demande un agrément d'État ou la reconnaissance d'utilité publique, qui souhaite un volontaire en service civique.

Les engagements sont le respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des symboles de la République.

Les associations doivent aussi s'engager à ne pas troubler l'ordre public. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Qui est responsable ? Qui peut juger du non-respect de l'un des engagements ?

Nous disons que le véritable enjeu est d'instaurer une politique de vie associative ambitieuse plutôt que de perdre du temps avec un texte aussi problématique et dangereux. Il faut œuvrer pour les associations dans leur action de terrain, et définir avec elles, les premières au front, les réponses à apporter. Jouer de l'amalgame avec les dérives communautaristes et instaurer un doute généralisé sur la contribution des associations à une République dont elles sont issues ne peut être accepté.

Pour revenir à nos actions, et pour ne prendre que quelques exemples car celles-ci sont nombreuses.

Suite à une enquête conduite avec *Recherche & Solidarité* au sujet des conséquences de la crise sanitaire sur les associations en juin 2021, il ressort une préoccupation très forte de ne pas voir revenir les adhérents. Nous avons donc mené, avec Hexopée, une campagne nationale pour encourager les français à retourner vers les associations, avec le soutien du Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et de l'en-

gagement en 2021. Après la crise sanitaire, nous avons besoin de revenir au collectif. Les associations le permettent. Il y avait aussi un enjeu à donner à voir les spécificités du modèle associatif, faire le choix du modèle associatif pour exercer certaines activités n'est pas anodin. Cette campagne nous a permis de rappeler la diversité du modèle, son étendu et sa force.

Les associations ne proposent pas « *seulement* » une pratique d'activités, mais aussi la possibilité de faire ensemble. Les associations n'existeraient pas non plus sans leurs adhérents ni leurs pratiquants. Cette campagne « *Mon association, je l'adore, j'y adhère* » a été renouvelée à la rentrée 2022.

Un autre chantier important du Mouvement associatif est de renforcer l'écosystème des acteurs de l'accompagnement. Pour cela, et pour faciliter la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement des associations, nous avons porté le réseau *Guid'asso* qui porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information des associations 1901 ou de droit local d'Alsace Moselle. Le réseau est co-animé par les services de l'État et des partenaires associatifs à chaque échelon territorial. La montée en compétences des acteurs de l'accompagnement et de la consolidation de leur modèle *via* des actions de formation menées en continu, de la mutualisation d'outils et de ressources et la recherche de moyens financiers mutualisés pour les consolider dans leurs missions. L'ambition est de permettre à toutes les associations de trouver des réponses à leurs besoins quelque soit leur taille, leur ancrage, leur stade développement.

Nous travaillons aussi pour accompagner les associations dans leur transition numérique. Pour cela, Solidatech et le Mouvement Associatif ont créé avec le soutien du Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable : le Centre de ressources DLA numérique qui accompagne des chargés de mission DLA départementaux et régionaux.

Ce dispositif local d'accompagnement est organisé autour de 103 DLA départementaux et de 17 DLA régionaux. Les structures sont appuyées par un Réseau Ressource regroupant des expertises sectorielles et thématiques : culture, financement, insertion par l'activité économique (IAE), numérique, solidarité, santé sport, transformation écologique.

Dernier exemple, nous avons travaillé la question des responsabilités juridiques qui se pose

au quotidien pour les dirigeants bénévoles des associations. Elle est souvent abordée en lien avec les difficultés de renouvellement des instances dont souffraient 48 % des associations en 2019.

Avec le soutien d'Aésio Mutuelle, le Mouvement Associatif a choisi de se saisir du sujet pour procéder à un état des lieux complet à l'échelle nationale, répondant à deux enjeux ; le premier consiste à connaître l'état du droit et voir comment rendre la législation plus favorable ; le second concerne l'exercice des responsabilités au quotidien : avoir une idée précise de la façon dont les dirigeants les appréhendent et les perçoivent, comment ils sont accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions et de quels outils ils disposent pour les assumer.

Quels sont les souhaits du Mouvement Associatif ?

Nous souhaitons une véritable politique ambitieuse de vie associative fondée sur la confiance. Pour cela, il est impératif que le contrat d'engagement républicain soit abrogé mais aussi de résister aux nombreuses attaques que subissent les associations, notamment les associations de droits et de causes et les associations environnementales.

Par ailleurs, nous devons continuer à rassembler largement le monde associatif pour porter sa voix, donner à voir sa diversité et sa force de sorte que les associations soient mieux reconnues et valorisées. Nous portons notamment une loi de programmation et de développement pour le soutien à vie associative avec des objectifs et des moyens pour répondre aux besoins et aspirations du 1,5 million d'associations que comptent notre pays.

Propos recueillis par Jean-Yves Le Gall.



Quelques chiffres

1,8 millions de salariés,
9% d'emploi privé, 80%
*des structures de l'économie sociale
et solidaire sont des associations.*

(Enquête réalisée le 6 décembre 2022).

